

Formation DS38 : Prévenir et gérer les addictions en milieu de travail

① 1 jour	
Dernière modification le 25 septembre 2023	

Présentation

Qu'il s'agisse de la consommation de boissons alcoolisées pendant la pause déjeuner et les évènements festifs, de la possibilité de fumer et de vapoter sur les lieux de travail, de l'interdiction de consommer des produits illicites dans l'association ou encore, de la gestion d'un salarié en état d'ébriété, la question des conduites addictives en milieu de travail est souvent délicate à appréhender.

S'il n'existe pas de gestion type, cette formation vous permettra de faire un point sur le cadre réglementaire applicable, de valider les clauses de votre règlement intérieur et d'identifier les ressources internes et externes pouvant être mobilisées dans le cadre d'une politique de prévention et d'accompagnement des salariés.

Objectifs de la formation

- Identifier les différents types d'addictions et leur impact sur les lieux de travail
- Maîtriser la réglementation applicable aux conduites addictives dans l'association
- Sécuriser les clauses du règlement intérieur
- Identifier les moyens de contrôle mobilisables
- Aborder la question des moyens de prévention qui peuvent être mis en place
- Gérer un salarié sous emprise d'une substance psychoactive

Public

Cadre de direction, cadre fonctionnel et professionnel en charge des RH ou de la gestion du personnel
Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Notions en droit social

Programme

Identifier les différents types d'addictions et leur impact sur les lieux de travail

J	Les différentes substances psychoactives
J	L'impact des addictions sur le travail

L'impact du travail sur les addictions

Maîtriser la réglementation applicable aux conduites addictives dans l'association

La réglementation sur	L	concommetion		l'alagal et de drague
La reciementation sur	18	consommation	ľ	i alcool et de drodue

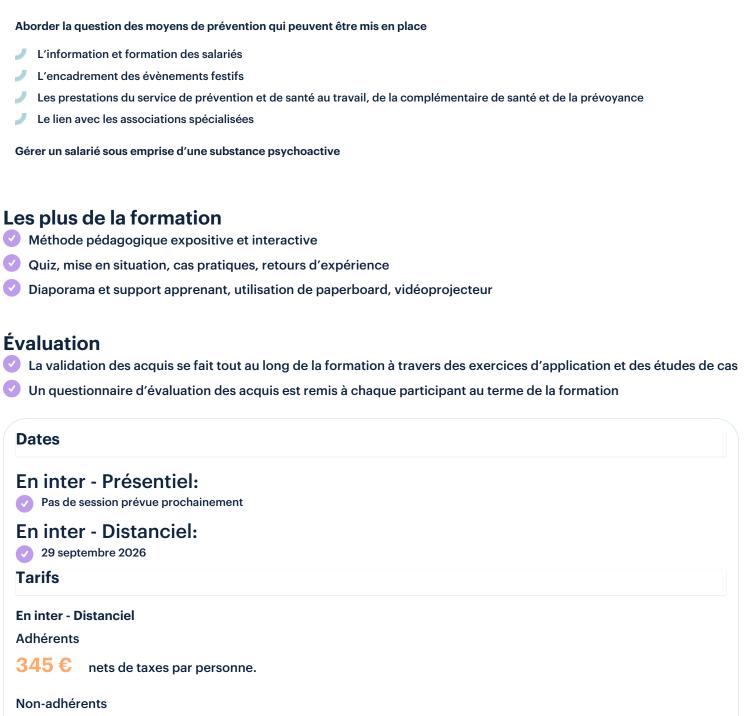
- La réglementation spécifique applicable au transport des usagers
- La réglementation sur le tabagisme et le vapotage

Sécuriser les clauses du règlement intérieur

Identifier les moyens de contrôle mobilisables

J	Les	contrô	les	par	tes
---	-----	--------	-----	-----	-----

La fouille



455 € nets de taxes par personne.

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est:

- Une analyse précise de votre demande
- Une proposition détaillée de formation
- Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 54735 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. nexem.fr/formation formation@nexem.fr Tél: 01 55 45 33 02